

RAPPORT JURY CRPE 2014

ORAL 1 : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Pour cette nouvelle épreuve orale, le jury était organisé en commissions de trois personnes : un Inspecteur de l'Éducation nationale, un conseiller pédagogique et un professeur du Second degré enseignant la discipline choisie par le candidat pour son dossier.

17 commissions ont été mises en place afin d'accueillir les 515 candidats admissibles dans des délais raisonnables, 6 journées d'interrogations.

La répartition des commissions par domaine a été la suivante : 2 commissions en musique, 1 en art visuel, 1 en histoire des arts, 1 en instruction civique et morale, 1 en géographie, 3 en histoire, 8 en sciences et technologie (5 en sciences et vie de la terre, 1 en technologie, 2 en physique).

Les notes

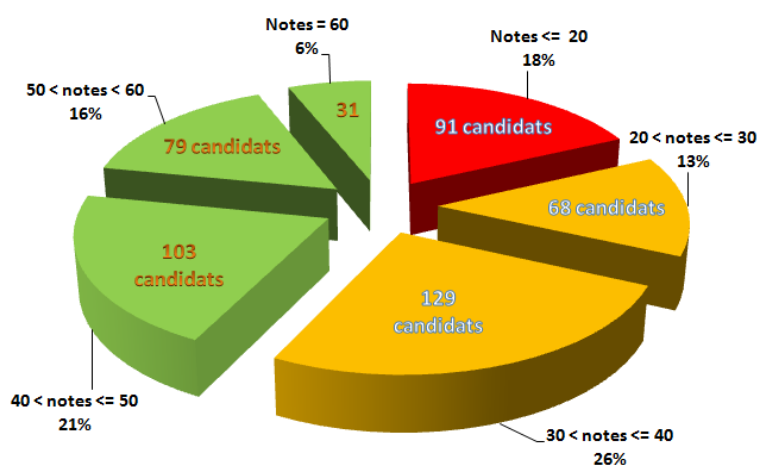
502 candidats sur les 515 admissibles ont passé l'épreuve. Certains candidats ne remplissaient pas les conditions d'inscription, d'autres n'ont pas envoyé de dossiers.

Nous rappelons ici l'importance pour les candidats de bien prendre connaissance des textes fixant les modalités d'organisation des concours !

La moyenne de l'oral 1 est de 37.16 sur 60, ce qui constitue une très bonne moyenne reflétant la qualité des candidats dont beaucoup ont su se préparer parfaitement pour cette épreuve.

Les résultats font apparaître trois ensembles de candidats :

- Un premier ensemble de très bons candidats, 213 soit 43% des présents, notés au-dessus de 40 points (sur 60). 31 candidats ont obtenu la note de 60/60, le jury tient à les féliciter tout particulièrement ;
- Un deuxième ensemble de 197 candidats, soit 39%, notés entre 21 et 40 ;
- Un dernier ensemble de 91 candidats, soit 18% ayant obtenu une note inférieure à 20/60.



Au final, 343/502 candidats ont obtenu une note supérieure à 31 sur 60, soit 68 %. Il est à noter que les deux parties notées, c'est-à-dire les 20 minutes de présentation et les 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission, ont été réussies de façon équivalente.

Etude des dossiers

Le jury a procédé dans un premier temps à l'étude des dossiers envoyés par les candidats dans les délais impartis.

Nous rappelons ici que l'envoi du dossier (dans les délais impartis) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'oral.

Chaque commission a procédé à une triple lecture des dossiers des candidats qu'elle allait interroger à l'oral ; lecture suivie d'un échange entre ses membres sur le contenu du dossier. Les dossiers n'ont pas été notés, la note de cette épreuve correspond uniquement à la prestation du candidat devant la commission.

Concernant l'étude des dossiers ; il est apparu que l'immense majorité des candidats ont effectué un important travail en amont tant dans le choix du sujet (recherche sur les données scientifiques, mise en œuvre pédagogique) que dans la rédaction du dossier.

Les candidats ont tout d'abord respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques et la description d'une séquence pédagogique. Certains ont accompagné leur dossier d'un cd rom.

Concernant ce dernier point, le jury recommande aux futurs candidats de faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu du cd rom. En effet, les capacités de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importantes, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner.

A titre d'exemple, les futurs candidats peuvent présenter :

- ✓ des documents supports ne pouvant figurer dans le dossier (œuvres musicales, vidéos),
- ✓ une reproduction de documents figurant dans le dossier (par exemple des œuvres artistiques) afin de faciliter leur lecture,
- ✓ des documents supplémentaires en quantité limitée (par exemple un logiciel pédagogique).

Le jury souhaite porter à la connaissance des (futurs) candidats les quelques observations/recommandations suivantes.

Si l'ensemble des dossiers a fourni une impression très positive au jury, certaines remarques pourront être prises en compte, tout d'abord sur la forme.

- Il est préférable de donner un titre à son dossier et de le faire figurer en première page.
- Un sommaire (assorti d'une pagination) est également un élément constitutif du dossier qui permet au lecteur d'y naviguer plus aisément.
- Une bibliographie, en fin de dossier, indique les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des sources reconnues sur le plan scientifique. Un dossier basé uniquement sur les données du site wikipédia ne révèle pas un candidat ayant procédé à une recherche approfondie, et que dire des quelques candidats (peu nombreux fort heureusement) ayant procédé à de simples copier-coller de contenus tirés d'internet !!

- Enfin, il est attendu d'un candidat au concours de professeur des écoles une syntaxe et une orthographe irréprochables.

L'équilibre entre les deux parties du dossier doit également être respecté. Consacrer entre trois et cinq pages à la synthèse des fondements scientifiques nous semble être un minimum avant d'exposer la transposition didactique et la mise en œuvre au sein d'une séquence pédagogique. Cette dernière n'a pas vocation à être développée entièrement, dans toutes ses dimensions (la taille du dossier ne le permettant pas), par contre la description un peu plus détaillée d'une ou deux séances peut offrir des pistes pour la partie entretien et mettre en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

L'entretien

Nous rappelons les conditions spécifiques de cet oral : 20 minutes de présentation sans note suivies de 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission.

Chaque vague de candidats a été accueillie par les inspecteurs coordonnateurs afin de poser le cadre de cet oral notamment la partie présentation du dossier. Il a été précisé aux candidats, conformément au texte régissant le concours, que cette partie de l'entretien s'effectuait sans note et sans support hormis le cd rom si le candidat en avait fourni un avec le dossier. Dans ce dernier cas, le candidat devait fournir l'ordinateur, le jury disposant du cd rom.

Un très petit nombre de candidats se sont présentés à cette épreuve avec du matériel (instruments de musique, matériel de technologie). Il leur a été signifié l'impossibilité de se présenter devant les commissions avec ce matériel.

Le jury, guidé par le souci permanent d'un traitement équitable de tous les candidats, ne pouvait laisser certains candidats utiliser du matériel, situation qui n'est pas explicitée dans le texte du concours.

Toutes les commissions ont souligné l'excellente préparation de la plupart des candidats pour une épreuve nouvelle et peu évidente : « exposer sans note, durant vingt minutes, le contenu d'un dossier de 10 pages ».

Il apparaît que les candidats qui s'étaient préparés à cette partie de l'épreuve ont témoigné une plus grande réussite. On peut citer en exemple quelques candidats qui ont su lors de leurs exposés, évoquer des aspects de leur dossier sans les développer afin que la commission rebondisse lors de l'entretien. Cet aspect « stratégique » de l'exposé ne doit pas être négligé par les candidats.

D'une manière générale, les commissions ont apprécié les exposés construits, structurés dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu.

Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de cette partie de l'épreuve qui constitue le premier contact avec les membres de la commission qui, durant vingt minutes, écoutent le candidat, prennent des notes et se projettent sur le questionnement de l'entretien. Si le jury comprend le stress du candidat et sait faire preuve d'empathie, il juge aussi de sa capacité à surmonter cette situation en contrôlant ses émotions. Faut-il rappeler que le candidat admis connaîtra des situations aussi - voire plus - stressantes dans le cadre de sa fonction de professeur des écoles !

Lors de la phase d'entretien, nombre de candidats ont manqué de réactivité face à des questions portant sur la partie " fondements scientifiques" pourtant fortement détaillée dans le dossier présenté. Il s'agit bien de veiller à une appropriation des fondements scientifiques cités dans le dossier.

Les commissions ont relevé des savoirs/représentations/conceptions erronés à propos des notions/concepts abordés par les candidats ; par exemple en sciences et technologie : molécules d'eau « collées » ou en contact à l'état solide, molécules d'eau qui glissent les unes contre les autres à l'état liquide, des bactéries qui se transforment en virus, électrons « courant » tout au long du circuit et « allumant » la lampe au passage.... en histoire : une connaissance très approximative des périodes historiques, une référence à « l'Alsace et la Moselle » pour Alsace Lorraine en arts visuels : des difficultés à distinguer les notions de dessin, graphisme et écriture ... en éducation musicale : une absence de culture musicale y compris sur le thème choisi par le candidat ...

Visiblement, certains candidats ne s'étaient pas suffisamment approprié les contenus scientifiques relatifs à cette partie.

La partie de l'entretien concernant la « mise en œuvre pédagogique » a permis à un grand nombre de candidats d'éclairer les démarches relatives aux contenus d'apprentissage définis dans leurs séances. Malgré une expérience professionnelle limitée pour la plupart à des stages de quelques jours, beaucoup de candidats ont su expliciter leur séance en attestant de solides qualités pédagogiques.

Si les commissions ont parfaitement conscience que les candidats ne sont pas – encore – des professeurs des écoles, elles attendent a minima des séquences cohérentes établies à partir des instructions officielles.

Les termes différenciation, remédiation, étayage, évaluation doivent pouvoir être définis par le candidat en s'appuyant sur sa séquence.

Les membres des commissions sont particulièrement attentifs à la capacité des candidats à interroger leurs propositions pédagogiques en se saisissant des remarques et observations du jury.

Au final, le jury a particulièrement valorisé les candidats qui ont su développer une posture d'enseignant basée sur de solides convictions, capable de se projeter dans une classe d'école primaire !

Christine Combes Sézilles, Jean-Luc Parmentelot
Inspecteurs de l'Education Nationale
Coordonnateurs de la première épreuve orale du CRPE
avec la collaboration des membres du jury